Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

ANNEXES

- **Règlement de fonctionnement**
- **Engagements du patient pour son séjour**
- **Admission en chambre particulière**
- **Tarifs et frais d'hospitalisation**
- **Organigramme de l'établissement**
- **Liste des interprètes de l'établissement**
- **Commission Des Usagers (CDU)**
- **Droit d'accès aux informations**
- **CLIN et ses membres**
- **Prévention des chutes**
- **Utilisation du fauteuil roulant**
- **Education thérapeutique : liste des établissements du Haut-Rhin**
- **Association des bénévoles de l'établissement**
- **Nos partenaires**
- **Note d'information aux patients (le cas échéant)**
- ***Indicateurs Qualité et Hygiène (affichés à l'entrée + sur site internet)***

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

REGLEMENT INTERIEUR

DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT ACCUEILLI EN SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

Vous avez été admis(e) en Soins de Suite et de Réadaptation à SAINT-JEAN SENTHEIM. Afin de tirer le meilleur parti de votre séjour, nous vous invitons à lire attentivement ce règlement. Son objet est de traduire concrètement les droits et obligations essentiels des personnes accueillies, conformément à « la charte du patient hospitalisé » insérée dans le livret d'accueil.

Ce règlement intérieur se veut au service du confort et de la sécurité de chacun.

ARTICLE 1 : DIVULGATION DE PRESENCE

Votre identité est affichée sur la porte de votre chambre. Sauf information contraire de votre part auprès de nos services administratifs, votre accord concernant l'affichage de vos noms et prénoms est acquis.

ARTICLE 2 : SOINS

Les soins :
Ils sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de multiples intervenants :

- La permanence des soins est assurée ***de jour et de nuit*** par le personnel soignant,
- Les soins et les activités de rééducation et de réadaptation sont prescrits et coordonnés par le médecin,
- Le planning des activités de réadaptation et des soins doit être ***respecté*** pour assurer la meilleure qualité du résultat.

Les traitements médicamenteux :
- **Il ne faut pas utiliser votre traitement personnel durant votre séjour dans notre établissement.** Il est conservé à l'infirmerie durant votre séjour, et vous est restitué lors de votre départ.
- Les traitements sont prescrits et coordonnés par le médecin, qui assure votre suivi.
- A l'admission, tout traitement médicamenteux en cours doit être signalé au médecin pour éviter les interactions néfastes. **Il ne faudra prendre que les traitements prescrits.**
- Les médicaments sont fournis par l'établissement

ARTICLE 3 : HYGIENE ET TENUE VESTIMENTAIRE

Parmi vos affaires personnelles, merci de penser à votre ***trousse et linge de toilette. Une tenue confortable et ample est conseillée pour les activités***.
Les protections pour incontinence sont fournies dans la limite des besoins.

Des chaussures souples qui maintiennent les pieds sont recommandées pour le confort et la sécurité des déplacements.
Le pyjama et les pantoufles sont réservés à votre séjour en chambre.
L'établissement n'assure pas le lavage de votre linge. Il est interdit de le laver dans votre chambre.

Dans votre chambre, vous disposez d'un distributeur de produit hydro alcoolique (pour l'hygiène des mains). Nous vous recommandons de l'utiliser régulièrement.

ARTICLE 4 : HOPITAL SANS TABAC ET SANS ALCOOL

En application de la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement (locaux communs, couloirs, halls, etc …), et **surtout dans les chambres et les salles de bain attenantes**, en raison de la présence d'oxygène. Le lieu dédié se situe sous la coursive à l'arrière du bâtiment. Il est accessible par la galerie. En cas de non-respect de cette interdiction, vous compromettez non seulement votre sécurité mais aussi celle des autres et vous engagez ***votre responsabilité personnelle***.
De même, Saint-Jean étant un établissement de santé, il n'est pas servi d'alcool aux patients durant les repas.

Par ailleurs les médecins sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider en vue d'un sevrage de votre dépendance.

ARTICLE 5 : SECURITE

Vous devez vous conformer aux prescriptions de sécurité affichées dans votre chambre. Il est formellement interdit d'utiliser le matériel de sécurité pour tout autre usage que celui auquel il est destiné. Aucune modification des installations électriques ne doit être effectuée.
En cas de début d'incendie dans le service :
- Restez calme
- Alertez le personnel
- Restez dans votre chambre
- Fermez la porte pour éviter la propagation de fumée
- Ne quittez pas le service seul
- Laissez agir le personnel du service et l'équipe de sécurité de l'établissement présents jour et nuit.

L'usage de tout équipement électrique (poste de radio, ventilateur, etc…) est interdit, sauf accord du médecin ou du directeur, ainsi que l'emploi d'appareils à flammes pour des raisons de sécurité.
Il est interdit d'allumer des bougies ou cierges en dehors de la chapelle.
La consommation d'aliments autres que ceux fournis aux repas **est interdite.** Il en est de même pour l'alcool. Les laitages, les beurres, les confitures…. non consommés en salle à manger, ne doivent pas être emportés en chambre après les repas. Une collation, sur prescription médicale, est distribuée.

Le personnel qui assure l'entretien de l'établissement peut être amené à pénétrer dans votre chambre pour effectuer les réparations qui s'imposent, après concertation avec l'infirmier(ière) responsable de l'unité de soin.

Nous vous recommandons de signaler au plus vite, soit à l'infirmerie, soit à l'accueil, les dysfonctionnements constatés dans les chambres comme dans les locaux communs.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE EN CAS DE SORTIE

Ne quittez pas l'enceinte de l'établissement sans autorisation du médecin ou de la directrice des soins. L'établissement décline toute responsabilité en cas de dommage ou de dégâts lors de sorties hors de l'établissement.

ARTICLE 7 : STATIONNEMENT DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT

Un parking pour les visiteurs est situé à l'entrée de l'établissement.
L'utilisation de votre véhicule personnel n'est pas autorisée durant votre séjour.

L'établissement ne peut être considéré comme responsable des détériorations ou vols pouvant survenir sur les emplacements de stationnement.

ARTICLE 8 : PROPRETE DES LOCAUX, ABORDS - EQUIPEMENT DES CHAMBRES

Environnement :
Nous vous demandons de respecter les espaces verts, les allées, les parkings et les terrasses. Merci d'utiliser les cendriers et poubelles réservés à cet effet.

Locaux communs :
Une équipe hôtelière est à votre service.

Nous vous demandons de respecter la propreté et le rangement des locaux communs ainsi que **de votre chambre** pour faciliter le travail du personnel.

Chambres :
Il est préférable de ne pas amener d'argent ou d'objet de valeur dans les chambres. Ceux-ci peuvent être déposés dans un coffre à l'accueil contre la remise d'un récépissé. Vous disposez également d'un coffre fort personnel à code dans votre chambre.

Nous vous recommandons de ranger avec attention les lunettes, appareils dentaires et auditifs.

La chambre est attribuée par la directrice des soins et le médecin. Merci de vérifier la prise en charge de votre chambre particulière auprès de votre mutuelle.

Il est indispensable de libérer votre chambre pour 10h00, afin de faciliter l'accueil des nouveaux arrivants. Si nécessaire, notre établissement met gracieusement à votre disposition une bagagerie à l'accueil qui reste toutefois sous votre entière responsabilité.

Equipements :
Nous vous demandons de prendre soin de tout équipement mis à votre disposition : téléphone, télécommande pour la télévision, bracelet-clé, fauteuil roulant et aides techniques à la marche,…
La télécommande pour la télévision doit être rapportée à l'accueil, le jour de votre sortie.

ARTICLE 9 : TENUE ET COMPORTEMENT

L'introduction dans l'établissement d'armes, de drogues ou de produits illicites est strictement interdite ainsi que la pratique de jeux d'argent.

Les boissons alcoolisées ne sont pas autorisées.

La plus grande politesse est requise entre les personnes, de la part des usagers comme du personnel.

Les agressions, verbales ou physiques, ne sont pas admises.

Les transactions et ventes de matériel ne sont pas autorisées à l'intérieur de l'établissement.

La liberté de conscience de chacun doit être respectée.

Il vous appartient d'apporter et d'entretenir votre linge ainsi que vos affaires personnelles.

Une chapelle est à votre disposition. Pour toutes les confessions, chaque patient peut recevoir la visite d'un représentant du culte de son choix ou celle des visiteurs de malades (adressez-vous à l'accueil).

Nous vous prions de veiller au bon usage de la télévision et au respect du silence dans l'établissement. Vous pouvez vous procurer un casque auditif à l'accueil.
Les affichages et les réunions à caractère politique ne sont pas autorisés.

Les téléphones portables doivent être éteints durant les séances de rééducation, lors des soins et des consultations.

ARTICLE 10 : VISITES

Pour le bon déroulement de votre séjour nous vous demandons de respecter les heures de visite :

Toute l'année de 14h00 à 18h00

Nous demandons aux visiteurs de respecter le calme et le repos des autres patients. Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement. Si vous êtes installé en chambre double, nous vous proposons de recevoir vos visiteurs dans la cafétéria, afin de préserver le repos de votre voisin.

ARTICLE 11 : NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Tout écart à ce règlement peut vous être signifié par le médecin ou la directrice des soins, et, en dernier ressort par le directeur de l'établissement.

Le non respect de ces règles pourrait compromettre votre sécurité ainsi que celle des personnes accueillies, voire la poursuite de votre séjour dans l'établissement.

En veillant au respect de ces règles vous contribuerez au confort et à la sécurité de chacun. D'avance soyez-en remercié(e).

Si vous avez un avis, une suggestion, voire des réclamations à nous adresser, des questions restées en suspens, un souci ou une demande particulière durant votre séjour, n'hésitez pas à en faire part sans attendre, soit à :

- Un membre de l'équipe soignante
- Votre médecin référent, au poste 215907, pour prise de rendez-vous
- La Directrice des soins : Mme MARTIN, au poste 210401 (pour prise de rendez-vous)
- La Commission Des Usagers (CDU) via la Directrice des soins ou le responsable infirmier

A l'issue de votre séjour vous pourrez :
- Remplir le questionnaire d'évaluation de séjour qui sera examiné par le directeur, la responsable qualité et une commission se réunissant quatre fois par an,
- Adresser un courrier au médecin qui a assuré votre suivi,
- Adresser un courrier au directeur de l'établissement à l'adresse suivante :

SAINT-JEAN
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION
1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

DIR/NF - 308/09
Mise à jour du 11 juillet 2022

SAINT-JEAN - Centre de Soins de Suite et de Réadaptation
1, Grand'rue
68780 SENTHEIM

IMP377

☎ 03.89.38.59.00
🖷 03.89.38.59.01
E - mail: accueil@stjean-sentheim.fr

ENGAGEMENTS DU PATIENT POUR SON SEJOUR

NOM – Prénom :

A l'occasion de mon admission au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation Saint-Jean à Sentheim :

☐ Je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur des droits et devoirs du patient, qui m'a été remis par le personnel du service administratif.

☐ Je reconnais avoir été informé(e) qu'un QR Code est inséré dans ce règlement intérieur, et qu'il me permet d'accéder au livret d'accueil de l'établissement ainsi qu'à ses annexes, dont je m'engage à prendre connaissance.

☐ Je m'engage à prendre connaissance du droit d'accès aux informations, qui m'a été remis par le personnel du service administratif.

☐ Je m'engage à prendre en charge tous les frais et suppléments qui ne seraient pas pris en charge par la caisse d'assurance maladie et autres organismes payeurs (cf. tarif dans livret d'accueil : exemples : chambre particulière, TV, casque, téléphone…).

☐ Je reconnais avoir demandé la location de la TV (+ casque obligatoire en chambre double) et **je m'engage à en régler le montant.**

☐ Je reconnais avoir reçu un bracelet digital, permettant d'ouvrir certaines portes. Ce bracelet m'est fourni à titre gracieux. En cas de perte ou de détérioration, **je m'engage à régler un montant de 50€.**

☐ **La fermeture des portes de l'établissement s'effectue à 18h00. Je m'engage à respecter cet horaire. Au-delà, je ne pourrai entrer dans l'établissement qu'après avoir téléphoné depuis le SAS d'entrée, afin qu'un membre du personnel vienne m'ouvrir la porte.**

☐ J'ai été invité(e) à déposer dans le coffre de ma chambre et de l'établissement, valeurs et objets précieux m'appartenant et je dégage la responsabilité de l'établissement en cas de perte ou de vol si je me suis refusé(e) à cette formalité.

☐ Je demande l'attribution d'une chambre particulière.

Copie remise en main propre au patient ☐

Sentheim, le……..…. Signature

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

Tél : 03.89.38.59.00 - Fax : 03.89.38.59.01 **IMP225**
Email : accueil.stjean@diaconat-mulhouse.fr

ADMISSION EN CHAMBRE PARTICULIERE

Je soussigné(e)

Etiquette patient

demande une chambre particulière, moyennant un supplément journalier de …….€.

La chambre N° ……. m'est attribuée pour l'ensemble de mon séjour, sauf en cas d'hospitalisation de plus de 48h00, et ne pourra nullement être changée pour une autre chambre particulière.

Dès mon arrivée, une demande de prise en charge écrite sera effectuée auprès de ma mutuelle par le service des admissions.
La réponse peut être soit positive (partielle ou totale) ou négative.

I- En cas de réponse positive :

Totale : Votre mutuelle prend en charge l'intégralité des frais à votre charge, pour une **durée initiale de 21 jours**

Partielle : Votre mutuelle prend en charge partiellement les frais à votre charge, pour une **durée initiale de 21 jours** et nous vous en informons dès connaissance.

Attention : il est possible que la réponse même positive, soit liée à un quota annuel de jours de prise en charge. Dans ce cas, le refus ne sera connu par nos services qu'au moment du paiement de votre séjour par votre mutuelle (après votre départ). **Le montant non pris en charge, vous sera alors facturé.**

II- En cas de réponse négative :

- Votre mutuelle nous transmet sa réponse, que nous vous communiquons immédiatement. **En cas de refus de paiement par vos soins, vous serez susceptible d'être transféré en chambre double.**

ATTENTION : si la durée de votre séjour est supérieure à 21 jours (sur décision médicale uniquement), nous vous demandons de bien vouloir vous renseigner **obligatoirement** à l'accueil de l'établissement pour que nous puissions vérifier la prolongation de la prise en charge auprès de votre mutuelle. **En cas de refus de cette dernière, le montant non pris en charge, vous sera alors facturé.**

Ainsi, j'atteste avoir été sensibilisé(e) à **la possibilité de non prise en charge totale ou partielle du supplément « chambre particulière » et/ou « forfait journalier » par ma mutuelle, et je m'engage donc à régler la totalité du montant non pris en charge par ma mutuelle, à Saint Jean Centre SSR de Sentheim le jour de mon départ (**ou lors de la réception de la facture correspondante, si le refus de prise en charge par ma mutuelle n'est pas connu lors de mon départ), si tel était le cas.
J'aurai toujours la possibilité de contacter ultérieurement ma mutuelle, pour un recours.

☐ Copie au patient, remise en main propre

Fait à Sentheim, le Signature :

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

☎ 03.89.38.59.00 🖷 03.89.38.59.01 E - mail: accueil@stjean-sentheim.fr

ANNEXE TARIF

Prix de journée en Soins de Suite et de Réadaptation :..... 179,86€
Prix de journée en Soins Palliatifs : 179,86€

Forfait journalier : ..... 20.00€

Supplément chambre particulière 116-118-120-122-130-132-134-138..... 80.00€/jour
Supplément chambre particulière (autre que liste ci-dessus) ..... 75.00€/jour
Chambre d'accompagnement..... 108.00€/jour

Unité téléphone ..... 0.15 €

Forfait télévision + Internet :

+ de 12 jours..... 60.00€
- de 12 jours, la journée..... 5.00€
- Casque audio pour téléviseur en chambre double (un par patient, par séjour)..... 4.00€

Peignoir blanc, mixte (tailles au choix : S, M, L, XL).....35.00€
Eau de source plate 1.50 l ..... 1.00€
Eau gazeuse 1.50 l .....

1.50€
Timbre vert .....

.....1.16€
Etui café x10 unités..... 4.00€
Enveloppes (le lot de 5) .....1.00€
Papier à lettres (petit format)..... 2.00€
Carte postale..... 0.50€
Journal « L'Alsace » .....

1.20€
Journal « L'Alsace » du vendredi.....1,30€
Journal « L'Alsace » du samedi ..... 1.60€
Ticket repas (*patient souhaitant déjeuner uniquement le jour de sa sortie*) ..... 9.00€
Photocopie (à l'accueil) ..... 0,50 € / unité
Fax (à l'accueil) ..... 0,50€ / transmission

En cas de besoin, des produits de première nécessité (toilette, hygiène) sont en vente à l'accueil. Le tarif correspondant est affiché dans le bureau des admissions.

Les familles des patients qui souhaitent obtenir les adresses d'un lieu de restauration ou d'hébergement à proximité de notre établissement, peuvent s'adresser à l'accueil.

Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse
Établissement à but non lucratif reconnu d'utilité publique par décret impérial du 14 juillet 1865
www.fondation-diaconat.fr

LES FRAIS D'HOSPITALISATION :

Ils comprennent : des frais de séjour, le forfait journalier et les éventuels suppléments (Ex. : chambre individuelle …)

LES FRAIS DE SEJOUR
Ils comprennent l'ensemble des prestations assurées (hôtellerie, médicaments, examens de laboratoire, soins, …).

Si vous n'êtes pas assuré social
Vous devez régler la totalité des frais de séjour (hébergement, nourriture, médicaments, soins divers…) qui sont inclus dans un tarif de prestation journalier forfaitaire (selon annexe tarif au dos).

Si vous êtes assuré social
Les frais sont principalement pris en charge par l'Assurance Maladie. La part non prise en charge (le ticket modérateur) représente généralement 20% du tarif des prestations en vigueur dans l'établissement (selon annexe tarif au dos)
Régime Local :
Le séjour est pris en charge par l'Assurance Maladie, y compris le ticket modérateur et le forfait journalier (la chambre particulière et tous autres frais complémentaires, restent à votre charge).
Régime Général :
Le ticket modérateur (si vous n'êtes pas exonéré (Cf. paragraphe ci-dessous)) ainsi que le forfait journalier peuvent être pris en charge par votre mutuelle, ou, à défaut, restent à votre charge.

Si vous n'êtes pas affilié(e) à une mutuelle ou si vous ne bénéficiez pas d'une couverture complémentaire et si vous n'êtes pas exonéré du ticket modérateur, celui-ci vous sera facturé.

Vous pouvez être exonéré du ticket modérateur dans certains cas :
- ✓ A partir du 31ème jour d'hospitalisation
- ✓ Intervention chirurgicale cotée K>50
- ✓ Affection de longue durée (ALD) **reconnue dans le cadre de la prise en charge par Saint-Jean Centre SSR**
- ✓ Pensions militaires (Art. L115)
- ✓ Accident du travail

Durant votre séjour et si nécessaire, vous verserez à l'accueil, des acomptes pour frais complémentaires (téléphone, supplément chambre individuelle, etc…). Une facture acquittée vous sera remise à votre sortie. Si vous quittez l'établissement en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la facture de vos frais vous sera adressée par courrier.

Le personnel de l'accueil est à votre disposition pour répondre à la diversité des cas particuliers. N'oubliez pas **d'apporter tous les documents dont vous disposez** pour renseigner au mieux votre dossier.

Le forfait journalier
Institué par la Loi du 19 janvier 1983, ce forfait constitue une contribution minimale.

Le ticket modérateur
Le remboursement des frais d'assurance maladie dans le cadre du régime général de la sécurité sociale n'est pas intégral. Il est modulé et l'assuré prend en charge une partie de la dépense appelée « ticket modérateur », dont le taux varie en fonction de la nature des soins. Dans certains cas, le remboursement des soins est pris en charge intégralement à 100%. On parle d'exonération du ticket modérateur.

La chambre particulière
Sous réserve de disponibilité dans l'établissement, vous pouvez demander une chambre particulière. Un supplément vous sera demandé (voir annexe tarif au dos). Il peut être pris en charge par votre mutuelle, selon le contrat que vous avez souscrit. A défaut, il reste à votre charge.

Saint-Jean – Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Directeur Général — **M. Diego CALABRO**

Directeur — **M. Marc VENTEJOU**

Directrice Services techniques et biomédicaux
Mme Aimée MASSOTTE

MEDECINS

Mme le Dr. TSCHEILLER Anne-Cécile- **Médecin Chef**
Mme le Dr. GALLICE Isabelle
Mme le Dr. MITANI-BOUSSOUS Sara
M. le Dr. SINGLETON Maxime

RESTAURATION

Chef de Service
M. BONNEVILLE Frédéric

SERVICE DE SOINS ET DE REEDUCATION

Directrice des soins
Mme MARTIN Janine

Responsable Infirmier
Mme LUDWIG Martine

Infirmière Hygiéniste
Mme FEUVRIER Sara

Responsable Kinésithérapeutes
Mme BISCHOFF Anne
Kinésithérapeutes
Mme GISSLER Camille
Mme GOETSCHY Nadine
Mme KIEFFER Karine
Mme MAIRE Corinne
Mme PIERRE Julie
Mme RITZENTHALER Laurence

Enseignant APA
M. LICENZIATO Frédéric

Ergothérapeutes
Mme GADEYNE Marielle
Mme BOHRER-FABACHER Aline

Assistante Sociale
Mme SCHWOB Karin

Diététicienne
Mme PAITA Sophie

SECRETARIAT MEDICAL
Mme HANTZ Julie
Mme PINTO DA SILVA Belinda
Mme KESSLER Patricia

ADMINISTRATION
Comptabilité – Responsable facturation
Mme COSMO Corinne

Admission – Facturation
Mme BRANCHE Sylvie
Mme COLLADO Sylvia
Mme EMS Murielle
Mme PONTON Svlvie

Gestion des Ressources Humaines
Mme WIPPLER Emmanuelle

SECRETARIAT DE DIRECTION
Mme BORTOLUSSI Nathalie

REFERENTE QUALITE ET GESTION DES RISQUES
Mme HUOT Anne-Marie

SERVICE TECHNIQUE

Responsable des services techniques Sud Alsace
M. Gilles GRUNENWALD

DIR/MRB-453/06

Mise à jour 03-10/2022

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

Liste des interprètes de l'établissement
Establishment's list of interpreters
Liste der Dolmetscher in unserer Einrichtung
Lista degli interpreti del nostro stabilimento
Bu Tehsiste bulunan Tercuman Listesi

قائمة المترجمين شفوين في الإدارة

Nom et Prénoms	Service	Tél. service	Alsacien		Allemand		Anglais		Espagnol		Italien		Arabe		Autre	
			Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral
TSCHEILLER Anne-Cécile	Médicale	210408		X												
MITANI-BOUSOUS Sara	Médical	216110											X	X		
SINGLETON Maxime	Médical	215913					X	X								
VENTEJOU Marc	Direction	215903		X		X		X								
UHLEN Catherine	Secr.Médical	216026		X		X										
MARTIN Janine	Directrice des soins	210401		X				X								
LUDWIG Martine	Responsable Infirmier	210407		X												
SCHWARTZ Sabrina	Infirmerie	215908 216123	X	X												
KESSLER Virginie	Infirmerie	215908 216123				X										
KUSTER Katia	Infirmerie	215908 216123			X	X										
GSCHWIND Anne	Infirmerie	215908 216123		X		X										
GISSY Dominique	Infirmerie	215908 216123		X		X										
ENDERLIN Mathieu	Infirmerie	215908 216123						X								
WINTZER Luce	Infirmerie	215908 216123		X		X										
SUTTEL Annick	Infirmerie	215908 216123		X												
BALLAY Emeline	Infirmerie	215908 216123					X	X								
GAGNIEUX Déborah	Infirmerie	215908 216123			X	X										
SONNENSCHEIN Pascale	Social	216909			X	X			X	X						
BISCHOFF Anne	Kinésithérapie	216001			X	X	X	X								
BATTMANN Damien	Serv technique	215944	X	X		X										
WIPPLER Emmanuelle	R-Humaines	210412					X	X								
BROGLIN Odile	Hôtellerie	216134		X		X		X								
LIVON Nathalie	Hôtellerie	216117		X												
GULMEZ Nermin	Hôtellerie	216117													Turc	Turc
SCHWOB Maria	Hôtellerie	216117								X		X				
KIENY Marie	Hôtellerie	216117			X	X	X	X								
BONNEVILLE Frédéric	Restauration	215909					X	X								
WEISER Eliane	Restauration	215909										X				
BATTMANN Marie-Josée	Restauration	215909		X												
STEGER Martine	Salle à manger	216003		X												
FLUHR Isabelle	Salle à manger	216003								X						

Date de mise à jour : 07 juillet 2022

DIR/NB – 118/07

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation
1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM
Etablissement certifié par l'HAS

COMMISSION DES USAGERS

Président : M. Marc VENTEJOU
Tél. : 03.89.38.59.00 FAX : 03.89.39.04.13
Adresse mail : marc.ventejou@diaconat-mulhouse.fr

Madame, Monsieur,

La Commission des Usagers a été créée dans le cadre de la loi sur les droits des patients et a pour missions de :

- Veiller au respect des droits des usagers et faciliter les démarches dans le cadre de leurs réclamations.
- Analyser les réclamations des usagers et les événements indésirables graves ainsi que les suites données et les actions menées par l'établissement pour y remédier.
- Contribuer à améliorer l'accueil, la prise en charge et l'information des patients et de leurs proches. Dans un cadre plus général, elle participe à l'élaboration de la politique qualité et sécurité des soins menée dans l'établissement.

Cette commission est chargée d'assister et d'orienter toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement, et de lui indiquer les voies de conciliation et de recours dont elle dispose au sein de l'établissement.

Pour toute information sur le fonctionnement de cette commission et sur la démarche à suivre en cas de réclamation, vous pouvez contacter la Directrice des Soins au 03.89.38.59.00.

La liste de membres de la Commission des Usagers figure au verso de cette feuille.

Composition de la Commission des Usagers au 25 mars 2021

Directeur Général de la Fondation de la maison du Diaconat	**M. Diégo CALABRO** Directeur Général	
Président de la CDU	**M. Marc VENTEJOU** Directeur	03.89.38.59.00
Vice-Président de la CDU	**Mme Michèle MASSAFERRO** Représentant des usagers	
Médiateurs médicaux	**Dr Anne- Cécile TSCHEILLER** Médiateur médical titulaire **Président de la CME** **Dr Maxime SINGLETON** Médiateur médical suppléant	
Médiateurs non médicaux	**M. Marc VENTEJOU** Médiateur non médical, titulaire **Mme Janine MARTIN** Médiateur non médical, suppléant	 03.89.38.59.00
Représentants des usagers	**Mme Michèle MASSAFERRO** Représentante des usagers, suppléante LIGUE CONTRE LE CANCER 11 Rue Camille Schlumberger 68000 COLMAR **M. Fernand THUET** Représentant des usagers, titulaire UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF) 7 rue de l'Abbé Lemire CS 30099-68025 COLMAR Cedex **M. François WAGNER** Représentant des usagers, titulaire CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE 33 Grand'Rue 68100 MULHOUSE **Mme Françoise KEUSCH** Représentante des usagers, suppléante LIGUE CONTRE LE CANCER 11 Rue Camille Schlumberger 68000 COLMAR	03.89.41.18.94 03.89.30.07.50 03.89.33.39.79 03.89.41.18.94
Membres du Comité d'Administration	**M. Maurice KUCHLER**, titulaire **M. Raymond HENLIN**, suppléant	
Directeur des Projets, de l'Organisation et de la Qualité	**M. Sébastien MACIAS**	
Représentants du personnel infirmier	**Mme Lucie GROSHENY, titulaire** **Mme Laure AUTHIE, suppléante**	
Coordinatrice qualité	**Mme Anne-Marie HUOT**	03.89.38.59.00

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation de SENTHEIM, dispose d'équipements informatiques destinés à gérer plus facilement le fichier administratif et le fichier médical de ses patients, et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage interne, ceci dans le strict respect du secret médical.

Sauf opposition justifiée de votre part, certains éléments vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à l'usage médical.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » (*), votre médecin se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements, ainsi que toutes les informations nécessaires sur votre état de santé.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical, en complétant le formulaire adapté (disponible à l'accueil ou sur notre site Internet).

** Articles 26, 34 et 40 de la loi N° 78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par l'HAS

Sentheim, le 05 juillet 2022

COMPOSITION DU CLIN

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiale (C.L.I.N) est composé des membres suivants :

▪ **Président du CLIN :**	Dr. Maxime SINGLETON
▪ **Vice-président du CLIN :**	Dr. Anne-Cécile TSCHEILLER
▪ Directeur :	M. Marc VENTEJOU
▪ Infirmière hygiéniste :	Mme Sara FEUVRIER
▪ Directrice des soins :	Mme Janine MARTIN
▪ Directeur des projets, de la qualité et de la sécurité des soins	M. Sébastien MACIAS
▪ Coordinateur Qualité :	Mme Anne-Marie HUOT
▪ Cadre de santé hygiéniste	Mme Martine GUTHWASSER
▪ Infirmière hygiéniste	Mme Sara FEUVRIER
▪ Pharmacien, référente antibiothérapie	Mme Martine WALBURGER
▪ Responsable infirmier et hôtelière :	Mme Martine LUDWIG
▪ Médecin biologiste au laboratoire :	Dr. Eric VADROT
▪ Aide-soignantes :	Mmes Virginie TSCHIRART, Vladimira RAPKOVIAK
▪ Agent des Services Logistiques :	Mmes Myriam CORDARO, Annick BOESCH
▪ Responsable restauration :	M. Frédéric BONNEVILLE
▪ Médecin du travail :	Dr. Sylvie WAYDELICH
▪ Infirmières :	Mmes Bénédicte ERNY, Sophie GROSSET, Emeline BALLAY
▪ Responsable technique :	M. Gilles GRUNENWALD
▪ Agent de service technique :	M. Louis PRENEZ

▪ **Invité** : un représentant des usagers est convié aux séances au cours desquelles sont discutés le rapport d'activité et le programme annuel d'actions. Il s'agit de Mme MASSAFERRO et/ou M. THUET.

Pour toute information concernant l'hygiène hospitalière :
Mme Martine GUTHWASSER – Cadre hygiéniste - Poste : 205516
OU
Mme Sara FEUVRIER – Infirmière hygiéniste – Poste : 216125

Le programme annuel du CLIN se décline en 7 points :

1- L'élaboration et la révision des protocoles
2- La réalisation d'audits et / ou d'autoévaluations
3- La surveillance et le suivi des indicateurs
4- La réalisation de contrôles environnementaux
5- Le suivi des travaux
6- La programmation d'actions de communication
7- La formation du personnel et des stagiaires

Le Directeur,
Marc VENTEJOU

Le Président du CLIN,
Dr. Maxime SINGLETON

Attention aux objets, papiers, liquides qui tombent au sol. N'hésitez pas à les signaler au plut tôt pour qu'ils soient enlevés.

Une pince à long manche peut vous être prêtée pendant la durée de votre séjour pour vous aider à ramasser ce qui tombe.

Des groupes de travail sur l'équilibre existent dans notre établissement : ils sont animés par nos kinésithérapeutes et ergothérapeutes. Une prescription du médecin faite à votre arrivée ou pendant votre séjour vous permettra d'intégrer ces groupes.

Saint Jean
Centre SSR

IMP 086

PREVENTION DES CHUTES

SAINT-JEAN Centre de soins de suite et de réadaptation
1, Grand'rue
68780 SENTHEIM
☎ 03.89.38.59.00

Quelques conseils simples à mettre en œuvre

Chaussage : porter des chaussures **ET** chaussons fermés, avec une semelle souple et antidérapante, qui tiennent le talon (il ne doit pas excéder 4cm). Voici quelques exemples :

Habillement : pour les activités de rééducation, un pantalon sera plus adapté : il permettra de mieux réaliser les gestes dans un soucis de confort, mais également de pudeur. La longueur du pantalon sera bien entendu adaptée à la taille de la personne (pas de pantalon qui tombe ou d'ourlet non fait).

Si vous possédez une **aide à la marche** *, emmenez la ou faites-vous la apporter le plus tôt possible. Vous serez toujours plus en sécurité avec votre matériel que vous connaissez bien, plutôt qu'avec un matériel prêté et très souvent différent.
(* canne simple, une ou 2 cannes anglaises, un cadre de marche, un déambulateur, un rollator ou un fauteuil roulant)

La nuit : soyez vigilant, allumez la lumière, même si vous partagez la chambre avec une autre personne, mettez vos lunettes si vous en portez. Au besoin, appelez la garde de nuit qui vous accompagnera lors de vos déplacements aux toilettes.

Pour votre toilette et votre habillage, asseyez-vous le plus souvent possible.

Votre chaise ou votre fauteuil est trop bas : des solutions existent. Faites part de votre besoin à notre équipe soignante.

Saint-Jean - Centre de Soins de Suite et de Réadaptation

1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM

Établissement certifié par la Haute Autorité de Santé

IMP109

UTILISATION DU FAUTEUIL ROULANT

AVANT DE ME LEVER OU DE M'ASSEOIR, JE PENSE À :

Lever les repose-pieds

Mettre les freins pour bloquer les roues

12/07/2022

Saint-Jean - Centre de soins de suite et de réadaptation
1 Grand'Rue
68780 SENTHEIM
Établissement certifié par l'HAS

EDUCATION THERAPEUTIQUE
LISTE DES ETABLISSEMENTS DU HAUT-RHIN PAR PATHOLOGIE
www.etp-grandest.org/programmes

APNEE DU SOMMEIL (SAOS)

Bien vivre son apnée
Centre pluridisciplinaire de médecine du sommeil et de la vigilance
21 Route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG — Dr. USSELMANN DIEDHIOU Diane
Tél : 03.88.07.17.30

AVC - CARDIOVASCULAIRE

Education thérapeutique des patients après un AVC : vers une amélioration de la qualité de vie
GHRMSA Hôpital Emile Muller – 20 Rue du Dr. Laennec
BP 1370 - 68070 MULHOUSE CEDEX — Dr. MC CAVANA Marion
Tél : 03.89.64.67.88 – Mme SAPA Nadine, Infirmière

CANCERS

Retour à la vie active en période post-cancer : SENO'BOX T'BOX
Centre de réadaptation ARFP – 57 Rue Albert Camus
68093 MULHOUSE CEDEX — Dr. CHASSEROT-SCHMITT Pascale
Tél : 03.89.32.46.46

DIABETE

Education thérapeutique du patient diabétique
CH Saint-Jacques – Groupe GHRMSA – 1 rue Saint-Jacques — Dr. WITZ Marie-Thérèse
68800 THANN - **Tél : 03.89.37.71.00**

Education thérapeutique du patient âgée diabétique de type 2 de +60 ans et/ou de son aidant
GHRMSA Hôpital Emile Muller – 20 Av. du Dr. René Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE Cedex — Dr. GROC Yann Loïc
Tél : 03.89.64.64.64 – yann.groc@ghrmsa.fr

Prise en charge du sujet adulte diabétique de type 2 — Dr. BERTRAND Marie-Alice
Centre Médical Luppach – 68480 BOUXWILLER – **Tél 03.89.08.29.03**
Centre Médical Sainte-Anne – 68502 JUNGHOLTZ - **Tél : 03.89.37.77.77**

DOULEUR

Apprivoiser ma douleur
Centre de réadaptation ARFP – 57 Rue Albert Camus
68093 MULHOUSE CEDEX — Dr. OROSAN Alina
Tél : 03.89.32.46.46

INSUFFISANCE RENALE

Mieux vivre sa dialyse
AURAL – 5 Rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG — Mme VUILLET Caroline
Lieu de mise en œuvre : Strasbourg, Saverne, Haguenau, Colmar et Mulhouse
Tél : 03.88.10.48.10

Me sentir mieux dans ma vie de dialysé
DIAVERUM – 55 Rue du Dr. Léon Mangeney
68100 MULHOUSE **Tél : 03.89.45.73.89** — Mme BRAUNSTEDTER Vanessa

Vivre sa dialyse
GHRMSA Hôpital Emile Muller – 20 Av. du Dr. René Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE Cedex — Mme VIGIER Anne
Tél : 03.89.64.64.64. – vigiera@ghrmsa.fr

Education thérapeutique du patient en dialyse péritonéale
Hôpitaux Civils de Colmar
39 Avenue de la Liberté – 68024 COLMAR — Mme BUTTERLIN Corinne
Tél : 03.89.12.41.31

MALADIE CARDIOVASCULAIRES sauf AVC

Prévention des facteurs de risque des affections cardio-vasculaires
Centre de réadaptation ARFP - SSR
57 Rue Albert Camus – 68093 MULHOUSE — Dr. DI MARCO DARREYRE Angélina
Tél : 03.89.32.46.46

Education thérapeutique des patients insuffisants cardiaques
Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse – Fonderie
1 Rue Saint-Sauveur – 68100 MULHOUSE — Dr. ARNOLD Patrick
Tél : 03.89.33.53.33

PEGASE–Programme Educationnel pour la Gestion Améliorée des Sujets à risque cardio-vasculaires Elevé
GHRMSA Hôpital Emile Muller – 20 Av. du Dr. René Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE Cedex — Dr. BOURRELY Nicolas
Tél : 03.89.64.64.64

NEUROLOGIE

Programme d'éducation thérapeutique pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer et/ou de maladies apparentées
Association Les Lys d'Argent
6 Rue Saint-Damien – 68300 SAINT-LOUIS — Mme VANDEVELDE Estelle
Tél : 03.89.70.21.70

Le mouvement pour mieux vivre avec la maladie de Parkinson
Centre de réadaptation ARFP – 57 Rue Albert Camus
68093 MULHOUSE CEDEX — Dr. OROSAN Alina
Tél : 03.89.32.46.46

Amélioration de la prise en charge globale des patients atteints de sclérose en plaque en Alsace, au plus près de leur lieu de vie, en améliorant l'accès aux soins et à des aides de qualité
GHRMSA – Hôpital Emile Muller- 20 Av. du Dr. Léon Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE CEDEX — Mme GERMAIN Christina, Infirmière
Tél : 03.89.64.64.64 – christina.germain@ghrmsa.fr

Spasticité dans le contexte de formes graves d'affections neurologiques
GHRMSA Hôpital Emile Muller – 20 Av. du Dr. René Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE Cedex — Service de rééducation – Hôpital de jour
Tél : 03.89.64.64.64 – reeduc-hdj@ghrmsa.fr

MALADIES RESPIRATOIRES

Mieux vivre avec une maladie respiratoire
Centre Médical LALANCE — Dr. SIZARET-KLEIN Odile
BP69 – 68460 LUTTERBACH
Tél : 03.89.50.67.88 ou 03.89.50.67.50

MALADIES RHUMATOLOGIQUES INFLAMMATOIRES CHRONIQUES

Education thérapeutique des patients atteints de rhumatisme inflammatoire chronique RHIN-RIC
Hôpitaux Civils de COLMAR
39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex — Dr. MESSER Laurent
Tél : 03.89.12.40.00

Education thérapeutique du patient dans le cadre de rhumatismes inflammatoires chroniques sévères
GHRMSA – Hôpital Emile Muller – 20 Av. du Dr. René Laennec
BP 1370 – 68070 MULHOUSE — Dr. ARDIZZONE Marc
Tél : 03.89.64.64.64 – education-therapeutique-rhumatologie@ghrmsa.fr

MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF (hors cancer)

Programme d'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) et de leurs aidants
Hôpitaux Civils de COLMAR — Dr. PLASTARAS Laurianne
39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - **Tél : 03.89.12.47.47**

EDUMICI – Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin
Centre autonome d'endoscopie digestive ambulatoire — Dr. LACROUTE Joël
6 Rue des cigognes – 67000 STRASBOURG - **Tél : 03.88.75.53.54**

OBESITE

Education thérapeutique des obèses, diabétiques et cardiaques
CCAS Centre Communal d'Aide Sociale
GUEBWILLER, MUNSTER, RIBEAUVILLE, KAYSERSBERG et COLMAR
Tél : 03.89.23.05.55 — Mme GALLIER Sophie

Parcours d'éducation thérapeutique pour patient diabétique et/ou obèse et/ou à risque cardio-vasculaires
CH Saint-Morand ALTKIRCH – Maison des associations SAINT-LOUIS
Maison médicale de garde THANN – Réseau de santé SUD ALSACE
Tél : 03.89.62.19.62 — Dr. HOEHE Danièle

Vivre mieux avec son surpoids avec ou sans diabète de type 2
Centre Médical LALANCE — Dr. ALEM YOUNSI Souad
BP69 – 68460 LUTTERBACH
Tél : 03.89.50.67.50

VIH SIDA

Education thérapeutique des personnes concernées par la maladie VIH/Sida
CH HAGUENAU, CHRU STRASBOURG, Hôpital Hautepierre STRASBOURG, GHRMSA MULHOUSE, Hôpitaux Civils COLMAR
Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté – 68024 COLMAR CEDEX
Tél : 03.89.30.54.17 — Dr. LANOTTE Livia

Plus d'information sur le site www.etp-grandest.org
(Onglet « programmes ETP » puis recherche par « département » et « thématiques »)

Mise à jour le 07 juillet 2022

ASSOCIATION DES BENEVOLES DE SAINT-JEAN

Créée le 17 décembre 2007, l'Association des Bénévoles de la Maison Saint-Jean de SENTHEIM est ouverte à tous, sans distinction, ni discrimination aucune, quelle que soit l'origine, la condition ou la confession de la personne.

L'Association a pour but :

- de collaborer aux actions d'animation et de loisirs sous toutes leurs formes au sein de Saint-Jean
- de veiller au recrutement de bénévoles désireux d'intervenir à Saint-Jean, de prendre en charge leur formation et leur encadrement, de leur donner les moyens nécessaires à leur fonctionnement
- de participer à l'amélioration constante de l'environnement, tant matériel que moral des patients. Elle s'interdit de poursuivre un but politique et d'exercer toute forme de prosélytisme
- d'assurer les conditions matérielles des offices de la chapelle
- d'apporter, le cas échéant, un soutien financier à la réalisation d'un projet au sein de l'Etablissement
- d'organiser des manifestations et des collectes de dons à cet effet

Les bénévoles de l'association de Saint-Jean se répartissent dans plusieurs fonctions :

- un groupe animant la bibliothèque
- un groupe de visiteurs de malades qui rend visite aux patients dans leurs chambres et discutent avec eux
- un groupe décoration - animation qui propose des jeux de société, un peu de bricolage, ainsi que la décoration de l'établissement
- un groupe intervenant à la chapelle de l'établissement, en lien avec les représentants du culte

Les bénévoles doivent être membres de l'association des Bénévoles de Saint-Jean pour être admis à participer aux activités sociales, culturelles et cultuelles au sein de tous les services de l'établissement.
Les activités d'animation se font dans le cadre du respect de l'intimité et de l'état de santé des patients.

Le bénévole est, avant tout, celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui ! Le principe du bénévolat est un engagement personnel.

Le bénévolat vous intéresse,
Vous souhaitez rejoindre l'Association des Bénévoles de Saint-Jean
CONTACTEZ-NOUS !

Présidente : Mme Marie-Josée CUNY
Tél 03.89.38.59.00

Saint-Jean – Centre de soins de suite et de réadaptation

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires qui ont eu l'amabilité de s'associer à la réalisation de notre livret d'accueil.

N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

La Direction

Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse
Etablissement à but non lucratif reconnu d'utilité publique par décret impérial du 14 juillet 1865
www.diaconat-mulhouse.fr

LANG & Fils
SARL au Capital de 10 000 €

menuiserie bois
agencements
placards

Siège social
Atelier
230 rue Gén.de Gaulle
68440 HABSHEIM
Tél. 03 89 44 63 86
Fax 03 89 65 08 64
www.lang.fr
contact@langetfils.fr

ARTISAN DISTRIBUTEUR
ADAM-BOISSONS.FR
• Depuis 1923 •

GROUPE LOOS
11 Avenue de Bruxelles – 68350 DIDENHEIM
Votre commercial :
Jérémy RUST
j.rust@groupeloos.fr
06.20.63.19.94
Mobilier et fournitures de bureau

le Salon de Céline
MAÎTRE ARTISAN COIFFEUR

20A rue Principale
68210 GILDWILLER
06 73 10 00 74

Du lundi au samedi
Ouverture sur rendez-vous uniquement

Groupe Vincentz
L'énergie solution

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour tous vos besoins en électricité, courants faibles, chauffage, maintenance, énergies renouvelables, photovoltaïque et climatisation.
N'hésitez pas à nous contacter au 03 89 49 31 22
ou visitez notre site : www.vincentz.fr

HYPER U
Burnhaupt-le-Haut
La vie hyper facile !
U DRIVE coursesu.com
U location

NOS HORAIRES
OUVERT NON-STOP TOUS LES JOURS
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 À 20H00
ma Carte U
U CULTURE & TECHNOLOGIE
REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK !
facebook.com/hyperuburnhaupt
PONT D'ASPACH
TÉL. 03 89 48 90 44